

**Approbation du rapport de contrôle de la concession Aisne THD**

**Au titre de l'année 2020**

Monsieur le Président rappelle que toute collectivité qui délègue un service public à une entreprise privée doit contrôler cette délégation.

Il rappelle que l'USEDA a conclu, le 24 juillet 2015, une convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation du Réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne, avec un groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Axione, et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, en qualité de Déléataire, pour l'établissement et l'exploitation du Réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne.

La société Aisne THD s'est substituée à ce groupement.

Cette convention est devenue exécutoire le 24 juillet 2015. Ce contrat a une durée de 30 ans.

Le service de contrôle de l'USEDA remplit annuellement cette mission et a examiné le compte rendu d'activités de la concession établi par Aisne THD au titre de l'année 2020.

Le rapport d'activités d'Aisne THD 2020 présente des informations, qui ont été complétées suite à différentes demandes de précisions formulées par l'USEDA.

L'USEDA a relevé que les délais effectifs de mise à disposition et de mise en service sont supérieurs aux objectifs visés dans la convention de DSP : seules 30% des lignes FTTH passives et actives et 20% des lignes IXEN (offres de Fibre Entreprise) ont été mises en service dans les délais visés par la convention de DSP.

Il apparaît nécessaire qu'Aisne THD améliore ses résultats sur cette thématique, notamment pour les offres de Fibre Entreprise.

L'USEDA regrette qu'aucune donnée relative aux pics de charge et aux éventuels écrêtages n'ait été fournie par Aisne THD.

Aisne THD répertorie le nombre d'interventions de maintenance préventive qu'il a réalisées en 2020 : 129 opérations de maintenance préventive en 2020, contre 148 opérations en 2019. Cette baisse du nombre annuel d'opérations de maintenance préventive est étonnante, le réseau ayant continué à se déployer.

Le nombre d'interventions de maintenance curative a quant à lui significativement augmenté au cours de l'année 2020 : moyenne de l'ordre de 30 interventions par mois en 2019 à comparer à une moyenne de l'ordre de 50 interventions par mois en 2020. Cette évolution apparaît logique étant donné que le réseau à exploiter a grandi de façon significative au cours de l'année 2020.

Toutefois, il convient d'insister auprès d'Aisne THD pour que le rétablissement du service prime sur l'identification du tiers à l'origine de l'agression sur le réseau. En effet, certains rétablissements sont survenus au-delà du délai contractuel, ou après une période relativement longue.

Même si la qualité de l'inventaire des biens s'est améliorée, il est perfectible et mérite d'être mieux renseigné et vérifié : un travail est à mener.

Le statut des biens reste parfois erroné : des biens relevant du périmètre affermé sont référencés comme la propriété de la « DSP » et non du « DELEGANT ». L'USEDA souhaite obtenir tous les éclairages utiles pour calculer la valorisation du premier établissement du périmètre concessif.

L'analyse détaillée des taux d'occupation rapportés par Aisne THD montre que les segments de transport du Raiso ne sont pas saturés : seuls 11 câbles sur 40 836 recensés présentent un taux d'occupation supérieur à 80%, et aucun câble n'est occupé à 100%. Aucun segment de distribution du Raiso n'est proche de la saturation.

Il apparaît étonnant que le délai de mise en service des raccordements en mode OI soit systématiquement supérieur à celui des raccordements construits en mode STOC, alors que la construction des raccordements en mode OI est intégralement contrôlée par Aisne THD et que le nombre de raccordements construits en mode OI est très significativement inférieur au nombre de raccordements construits en mode STOC.

Ceci traduit un manque de moyens affectée à cette mission de service public.

Aisne THD définit des axes d'amélioration pour l'exercice 2021, qui priorisent :

-pour le segment professionnel : la clarté de la documentation commerciale et contractuelle, la communication en cas de maintenance programmée et de traitement d'incidents,

-pour le segment Grand Public : la qualité du diagnostic lors de la déclaration d'un incident, « l'outillage » du délégataire.

L'USEDA souhaite que :

-les démarches à réaliser pour déclarer un dommage sur le réseau soient rappelées régulièrement afin que les collectivités s'approprient les outils de déclaration mis en place,

-les coordonnées d'Aisne THD soient clairement affichées (téléphone, mail de la plate-forme mise en place),

-un accompagnement personnalisé soit mis en place pour dénouer certaines situations,

-l'USEDA soit systématiquement informée lorsque survient un incident impactant au moins une commune, ainsi que la ou les communes concernées,

-un travail s'engage sur l'inventaire des biens,

-Aisne THD réalise les Prises Verticales Concessives non raccordables au 24 juillet 2018, ayant fait l'objet d'un conventionnement ou non, pour le 24 juillet 2022,

-Aisne THD poursuit des actions visant à résorber les prises dépourvues d'Hexaclé,

-Aisne THD anticipe les évolutions des besoins.

Pour les différentes raisons évoquées ci-dessus, et dans l'attente de réponses complémentaires de la part d'Aisne THD suite aux questions et demandes d'éclairages formulées par l'USEDA, le Bureau à l'unanimité de ses membres propose au Comité syndical de l'USEDA de voter l'approbation avec réserves du compte rendu d'activités Aisne THD de l'année 2020.

Le Comité syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver avec réserves, le compte rendu d'activités d'AISNE THD de l'année 2020.

Fait et délibéré, lesdits, jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude BERAUX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Voir au Verso

L'an deux mille vingt et un, le **13 décembre à 10h00.**

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à l'USEDA, rue Turgot à LAON  
En séance publique,

Sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude BERAUX**, Président de l'USEDA.

Mr **Patrick DUMON** a été élu secrétaire de la séance.

**Etaient présents dans les locaux et en audio ou visio-conférence : 33**

Messieurs, Pierre DIDIER, René PÂRIS, Jean FAREZ, Maurice THUET, Michel BRIDE, Jacques BRYCOVE, Patrick CAUX, Dominique CHOVET, Bernard VIET, Patrick DUMON, Daniel LETURQUE, Jean-Marc LE GOUELLEC, Madame Beatrice LEVEQUE, Messieurs, Elie BOUTROY, Benoit de THORE, Pascal BON, Claude PHILIPPOT, Jean-Claude BERAUX, Yves de MOLINER, Bruno TOUSSAINT, Gérard LAINÉ, Michel BONO, Alain LOUVET, Madame Ginette PLATRIER, Messieurs Patrick DUMAIRE, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Messieurs Yves BUFFET, Freddy GRZEZICZAK, Thomas DUDEBOUT, Madame Véronique LEBEAU, Messieurs Thierry DELEROT, Jean-Paul COFFINET, Hervé MUZART.

**Etait(ent) absent(es) et excusé(es) : 11**

Monsieur Hugues LEGRAND, Monsieur Jean-Claude BOHAIN, Monsieur Louis SAPHORES, Monsieur Thibaut RICADA Monsieur Michel TELLIER, Monsieur Florent PLAQUET, Monsieur Tristan LEROUX, Monsieur Jean-Pierre LOCQUET, Monsieur Francis MARLIER, Monsieur Michel MAGNIEZ, Monsieur Pierre-Jean VERZELEN  
Madame Bernadette VANNOBEL (Région HdF)

**Etait(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir : 7**

Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU excusé, donne pouvoir à Jean-Claude BERAUX,  
Monsieur Philippe MARCHAL excusé, donne pouvoir à Jean-Claude BERAUX,  
Monsieur Boris BAUSSART excusé, donne pouvoir à Thomas DUDEBOUT,  
Monsieur Jacques JOPEK, excusé, donne pouvoir Michel BRIDE,  
Monsieur Jacques BRYCOVE excusé, donne pouvoir à Mr Elie BOUTROY,  
Monsieur Luc TAVERGNIER excusé, donne pouvoir à Mr Yves de MOLINER,  
Madame Sylvie LETOT-DURANDE, excusée donne pouvoir à Mr Yves BUFFET.

**Etait(ent) absent(es) et représenté(es) par délégués suppléants : 0**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202637-20211213-Del010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



### DATE DE CONVOCATION

30/11/2021

### DATE D'AFFICHAGE

15/12/2021

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 51

Présents : 33

Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Blancs ou Nuls : 0